Demande de transfert d'un droit d'occuper une terre

FEUILLET EXPLICATIF

Si vous êtes actuellement locataire d'un terrain sous bail avec la MRC des Laurentides, vous pouvez demander un transfert de vos droits inclus dans votre bail au profit d'un nouveau locataire.

Vous et le nouveau locataire êtes responsables de la transaction qui concerne les bâtiments et les améliorations. Ce formulaire ne peut donc pas servir de contrat de vente. Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez aussi consulter un notaire ou un avocat du secteur privé.

Vous devez préalablement produire une déclaration sous serment devant un commissaire à l'assermentation qui attestera l'authenticité de votre signature. Pour obtenir les coordonnées d'un commissaire à l'assermentation, consultez le Registre des commissaires à l'assermentation ou adressez-vous à Services Québec. Notez que des frais maximums de 5 \$ pourraient être exigés pour chaque serment.

Le nouveau bail sera délivré à une seule personne physique ou à une seule personne morale qui est incorporée. Dans le cas d'un groupe d'individus, un représentant doit être nommé et le bail sera délivré à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux.

Tout loyer dû doit être acquitté avant de nous faire parvenir une demande de transfert d'un droit d'occuper une terre. En tant que locataire actuel, avant que le transfert ne soit complété, vous devez :

- > régler toute créance à la MRC des Laurentides;
- > avoir respecté les fins et obligations prévues au bail, à défaut votre demande pourrait être refusée.

S'il le souhaite, le nouveau locataire peut régler la créance de façon à pouvoir bénéficier du terrain faisant l'objet du transfert.

À la suite du transfert, votre bail sera annulé et un nouveau bail sera conclu entre le nouveau locataire et la MRC. Le nouveau bail sera délivré selon les conditions en vigueur au moment de son attribution.

Enfin, le loyer du nouveau bail sera ajusté conformément à la réglementation en vigueur. La valeur marchande ou la valeur de référence utilisée aux fins du calcul du loyer du nouveau bail, conformément à l'article 2 ou 28.1 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État selon le cas, sera actualisée.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES EXIGÉS

Conformément à l'article 29.1 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, si vous avez acquis une terre à des fins de villégiature lors d'un tirage au sort après le 1^{er} octobre 2010, vous ne pouvez pas transférer vos droits inscrits dans le bail.

Cette interdiction ne s'applique pas si votre bail date de plus de 5 ans et qu'il a été conclu avant le 19 septembre 2024, ou si vous répondez à l'une des trois conditions suivantes.

Toutefois, vous pouvez transférer vos droits, si vous répondez à l'une des trois conditions suivantes dans le cas où votre bail date de moins de 5 ans.

De plus, selon la situation, vous devrez faire parvenir les documents complémentaires suivants.

- 1. Un bâtiment d'une valeur minimale de 20 000 \$ ou, si votre bail a été conclu avant le 19 septembre 2024, d'une valeur minimale de 10 000 \$ a été construit sur la terre louée. Les frais acquittés pour des travaux d'aménagement de la terre louée par le ministre peuvent être comptabilisés pour cette valeur minimale.
 - > le compte de taxes du bâtiment construit sur le terrain sous bail.
- Le bâtiment sur la terre louée a été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire
 - > le certificat de nomination du syndic.
- 3. Le nouveau locataire est votre conjoint, votre père ou votre mère, votre frère ou votre sœur, ou votre enfant.

Conjoint

votre certificat de mariage ou d'union civile. Dans le cas d'une union de fait, une déclaration assermentée signée par les deux conjoints attestant votre statut. Dans le cas d'un divorce, une copie du jugement de divorce si aucun bâtiment d'une valeur minimale de 20 000 \$ ou, si votre bail a été conclu avant le 19 septembre 2024, d'une valeur minimale de 10 000\$, n'a été construit sur le terrain sous bail.

Père ou mère

> votre certificat de naissance.

Frère ou sœur

> votre certificat de naissance et celui de votre frère ou votre sœur.

Enfant

> le certificat de naissance de votre enfant.

CAS PARTICULIERS

Dans le cas du décès du locataire actuel

Le certificat ou l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil (copie bleue), accompagné des recherches testamentaires et d'une copie du testament ou de la déclaration de transmission d'immeuble dûment publiée au registre foncier.

Si vous agissez à titre de mandataire

> La procuration ou la copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal vous désignant comme personne autorisée à signer les documents avec la MRC ou pour toute communication. Pour obtenir un modèle de résolution, veuillez consulter le site Web Québec.ca au www.Québec.ca.

Pour tout bail, si l'un des demandeurs est une personne morale

La copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal désignant la personne autorisée à présenter la demande de transfert d'un droit d'occuper une terre et à signer les documents avec la MRC au nom de l'organisme. Pour obtenir un modèle de résolution, veuillez consulter le site Web Québec.ca au www.Québec.ca.

Dans le cas d'une faillite

> Un certificat de nomination du syndic.

Pour tout bail à des fins de villégiature privée ou d'abri sommaire en forêt

- > Compléter le point 7 Renseignements sur le terrain loué du présent formulaire;
- > Joindre les photos prises sur le terrain loué;
- > Dessiner le croquis localisant tous les bâtiments, installations et commodités extérieures.

Paiement des frais

S'il s'agit du même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins, le nouveau locataire devra payer des frais d'administration de 456,45 \$ (TPS et TVQ incluses), non remboursables, sur réception du nouveau bail.

Ces frais seront ajustés au 1er avril de chaque année, selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada. Ils pourraient aussi faire l'objet d'une révision selon la réglementation en vigueur.

Ces frais seront ajustés au 1^{er} avril de chaque année, selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada. Ils pourraient aussi faire l'objet d'une révision selon la réglementation en vigueur.

Vous et le nouveau locataire devrez faire les répartitions relatives au loyer non couru que vous aurez acquitté. Vous ne recevrez aucun remboursement de la MRC des Laurentides. La MRC portera le montant de loyer non couru au crédit du nouveau locataire, à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau bail.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Veuillez vous assurer de fournir une demande complète, accompagnée de tout document complémentaire exigé selon votre situation. Les dossiers incomplets ne seront traités qu'à la réception des informations manquantes.

Pour une demande électronique, le formulaire rempli et signé, accompagné des documents complémentaires exigés, doit être envoyé par courriel à <u>amenagement@mrclaurentides.qc.ca</u>.

Pour une demande postale, le formulaire rempli et signé, accompagné des documents complémentaires exigés, doit être retourné à l'adresse suivante :

1255, chemin des Lacs Mont-Blanc QC J0T 2G0

POUR PLUS D'INFORMATION

Consultez le site Web de la MRC au www.mrclaurentides.qc.ca ou contactez la MRC des Laurentides

Par téléphone : 819-425-5555 ou 819-326-0666 Par courriel : amenagement@mrclaurentides.qc.ca

Mise à jour le 2025-06-19

MRC des Laurentides

LOGO de la MRC

Demande de transfert d'un droit d'occuper une terre

► Avant de remplir ce formulaire, merci de lire le feuillet explicatif

> Merci d'écrire en lettres moulées.

Attention! Ne remplissez ▶

cette partie que si vous agissez à titre de

mandataire ou de représentant d'une association, d'une corporation, d'une société, d'un liquidateur

de succession, de syndic autorisé, etc. Fournissez une

désignant comme tel.

résolution vous

LOCATAIRE ACTUEL Numéro de dossier (ex. : 123456-00-000) : ______ 1 Identité Nom du locataire actuel : 2 Adresse (locataire actuel) Numéro : Rue : Bureau/app. : Ville, village ou municipalité : Code postal : Tél. au domicile : _____ Autre : ____ 3 Mandataire ou représentant d'une personne morale Nom et prénom du mandataire ou représentant : ______ 4 Adresse (mandataire ou représentant) Numéro : ______ Rue : ______ Bureau/app. : Ville, village ou municipalité : _____Code postal : _____ Tél. au domicile : ______ Autre : _____ Courriel: ___ 5 Créancier hypothécaire

Les constructions érigées ou mises en place sur le terrain ont-elles une hypothèque? Oui Non

Si oui, inscrivez les coordonnées du créancier hypothécaire :

Nom : ______ Rue : _____ Bureau/app. : ______ Ville, village ou municipalité : _____ Code postal : ______

MRC des Laurentides 3 DE 10

6 Terrain de villégiature

Nombre de bâtiment(s) sur le terrain loué : _____

_					
Le te	errain a-t-il été attribué à	la suite d'un tirage au sort d	e terrains de villégiature a	près le 1 ^{er} octobre 20	10? Oui Non
Si o	ui , veuillez répondre aux	questions suivantes :			
6.1	Quelle est la date du p	remier bail attribué à la suite	du tirage au sort?		
Date	1				
6.2	Existe-t-il sur le terrain un bâtiment d'une valeur minimale de 20 000 \$ ou de 10 000 \$ si votre bail a été conclu avant le 19 septembre 2024?				
6.3	Le bâtiment a-t-il été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire? Oui Non				
6.4	Le transfert est-il demandé en faveur de votre conjoint, de votre père ou mère, de votre frère ou sœur, ou de votre enfant?				
6.5	Le transfert est-il demandé à la suite du décès du locataire actuel?			С	Oui Non
7 F	Renseignements	s sur le terrain lou	é		
	résente section doit obliç giature privée ou d'abri s	gatoirement être complétée l ommaire en forêt.	orsqu'il s'agit de transfére	r un droit d'occuper u	ne terre à des fins de
	Accessibilité isez les moyens utilisés	pour accéder au terrain loué	ı.		
\bigcirc A	Automobile/VUS	Camion 4 x 4	○ VTT	○ Moto	oneige
O A	À pied	O Bateau	O Avion	O Héli	coptère
O A	Autre :				
	Description du terrain le ensions : Largeur (m) : _	oué Profondeur	(m) :		
Coor	données géographiques	centrales:			
Latit	ude :	Longitude :			
\bigcirc A	Autre, précisez :				
Adre	sse du terrain loué (si di	sponible) :			
Num	éro : Ru	ie:			
Ville,	, village ou municipalité :		C	ode postal :	
Y a-t	:-il des repères d'arpenta	ge qui délimitent votre terrai	in? Oui Non		
Accè	es à l'eau : Oui C	Non Si oui : Largeur (n	n) : Pro	ofondeur (m) :	
	3âtiments illez tous les bâtiments s	situés sur le terrain loué (ex.	: remise, cabinet à fosse :	sèche, abri à bois).	

Veuillez inscrire les coordonnées approximatives du centre du terrain. Elles peuvent être obtenues par GPS ou Google Maps sur un cellulaire en activant la fonction de localisation des photos ou en ligne sur le site Forêt ouverte du MRNF (www.foretouverte.gouv.qc.ca). Si un autre système de coordonnées est utilisé, veuillez l'indiquer.

Si plus d'un accès à l'eau est présent sur le terrain loué, veuillez indiquer l'ensemble des dimensions de chacun d'eux.

	Bâtiment (nº 1)		Bâtin	nent (no 3)		
	Résidence principale		Usag	Usage:		
	Résidence sec	ondaire (chalet)	Dime	ensions :		
	Abri sommaire		Large	eur (m) :	Profond	deur (m) :
	Équipement de camping (roulotte, etc.)		etc.) Dista	Distance de l'eau (m) :		
	Autre :		Dista	ince du bâtim	ent principal (m)	·:
	Présence d'une galerie : (◯ Oui Non				
	Si oui, est-elle fermée (ex	<. : véranda)	i ○ Non Bâtin	nent (n° 4)		
Les dimensions doivent	Dimensions :		Usag	<u>je</u> :		
inclure les galeries fermées.	Largeur (m) :		——— Dime	ensions :		
S'il y a un élément hydrique	Distance de l'eau (m) : _		Large	eur (m) :	Profond	deur (m) :
(ex. : lac, étang, rivière ou ruisseau) adjacent au terrain			Dista	nce de l'eau	(m) :	
loué, veuillez inscrire la distance de chacun des	Bâtiment (n° 2)		Dista	ınce du bâtim	ent principal (m)	':
bâtiments par rapport à cet	Usage:					
élément (distance de l'eau) et localisez-le sur le croquis.	Dimensions :		Bâtin	nent (n° 5)		
Advenant le cas où aucun de	Largeur (m) :	_ Profondeur (m) :	Usag	<u>je</u> :		
ces éléments ne serait à	Distance de l'eau (m) : _		Dime	ensions :		
proximité du terrain loué, veuillez inscrire « s. o. » (sans	Distance du bâtiment prin	cipal (m)* :	Large	eur (m) :	Profond	deur (m) :
objet).			Dista	nce de l'eau	(m) :	
* Pour un bail à des fins d'abri sommaire en forêt, s'il y a présence d'un cabinet à fosse sèche, indiquez la distance entre celui-ci et le bâtiment principal.	Distance du bâtiment principal (m)*: ► Veuillez joindre une annexe si plus de 5 bâtiments. 7.4 Autres installations et commodités Indiquez toutes les installations et commodités présentes sur le terrain loué. Installation septique : ○ Aucune ○ Égout municipal ○ Cabinet à fosse sèche					
	O-		•	•		
	Fosse septique avec champ d'épuration. Si oui , précisez les dimensions : Largeur (m) : Profondeur (m) :					
	O Autre :					
	Source d'électricité :	Oui	○Non	;	Si oui , précisez :	
	Chauffage: O Aucun	OHuile	() Électriqu	10 (D	O Data (assessed as
	Chadhage . Aucun	Hulle	Clectriqu	(Propane	O Bois/granules
	O Autre :					
Lorsque l'alimentation en eau n'est pas municipale,	Source d'alimentation en ea	<u>au</u> : Oui	ONon	\$	Si oui, précisez :	
veuillez indiquer l'emplacement de celle-ci sur	Y a-t-il une barrière pour acc	céder au terrain lou	é?	lon Si ou	i, précisez les co	ordonnées géographiques
le croquis (section 7.6).	Latitude :	Longitud	de :		Autre, précisez	:
	Autres installations ou commodités :					

Mise à jour le 2025-06-19

MRC des Laurentides
5 DE 10

7.5 Photos

Dressez la liste des photos prises du terrain loué et détaillez-les. Elles doivent permettre de voir tous les bâtiments, installations et commodités extérieures mentionnés dans le formulaire, tous les côtés des bâtiments et être minimalement prises à partir de chaque coin du terrain loué.

À titre d'exemple :

Nº	Nom du fichier (photo)	Description
1.	img239584702.jpg	Devant du bâtiment principal
2.	Photo4.png	Barrière vue de l'intérieur du terrain loué
3.	img654963252.jpg	Côté nord du rangement à bois (bâtiment nº 3)

Veuillez joindre une annex ► si plus de 10 photos.

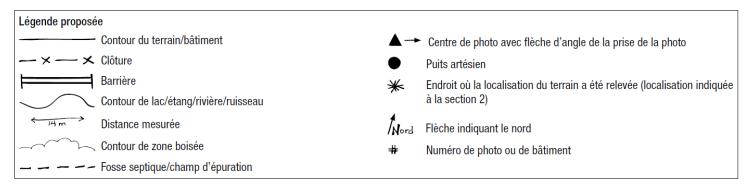
N°	Nom du fichier (photo)	Description	Date de la photo
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

Chaque photo doit être identifiée sur le croquis (section 7.6) en dessinant un triangle, à l'endroit où la photo a été prise, accompagné d'une flèche indiquant l'angle de prise de vue. Chaque triangle dessiné sur le croquis doit être identifié par le numéro de la photo.

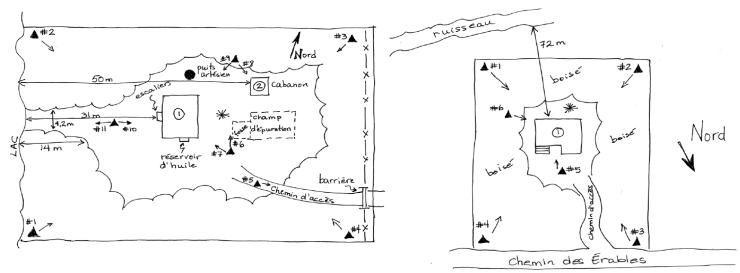
Si la prise de photos est faite avec un cellulaire, veuillez activer la fonction de localisation avant de prendre les photos.

7.6 Croquis

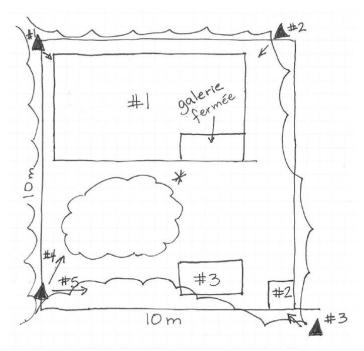
Dessinez le terrain loué incluant les bâtiments, installations et commodités extérieures ainsi que les éléments naturels (ex. : partie boisée, ruisseau, etc.). Si vous possédez un certificat de localisation de votre terrain, vous pouvez nous en acheminer une copie en y ajoutant les informations demandées, et ce, en remplacement du croquis ci-bas.



Exemple de croquis - bail de villégiature

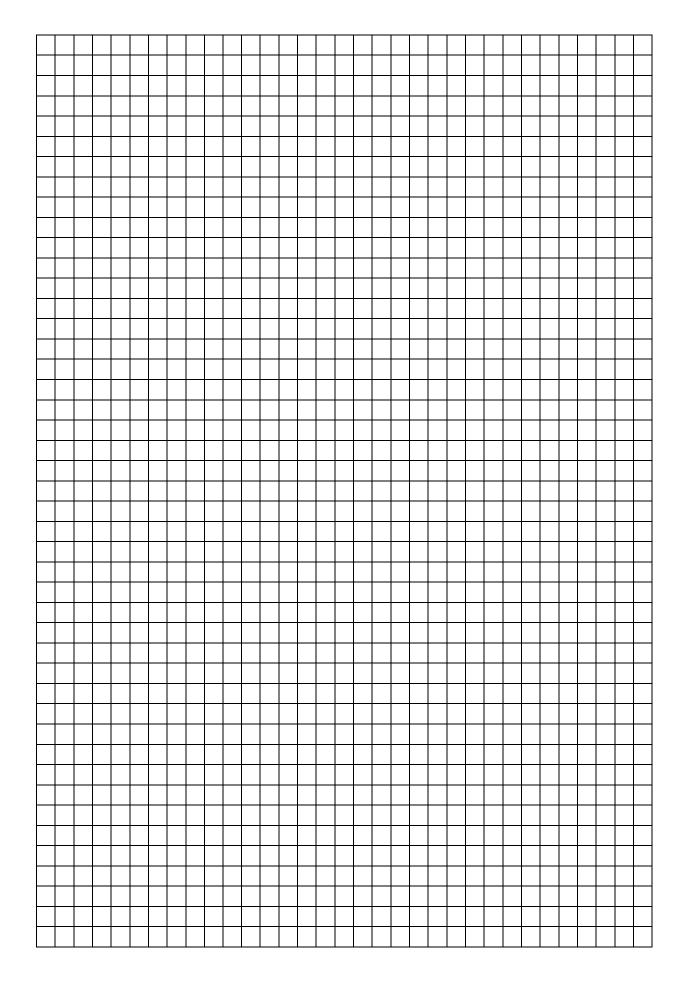


Exemple de croquis - bail d'abri sommaire



Mise à jour le 2025-06-19

MRC des Laurentides



8 Déclaration(s) (sous serment)

Je déclare, ou nous déclarons, avoir pris connaissance du feuillet explicatif et avoir fourni des renseignements exacts. Je demande, ou nous demandons, à la MRC des Laurentides de procéder au transfert des droits de location au bail au nouveau locataire.

Signature du locataire	:	Date :
	nmissaire à l'assermentation :	
Affirmé solennellement	devant moi	
À:		ce:
Signature du commiss	aire à l'assermentation :	
NOUVEAU	LOCATAIRE	
9 Identité		
Nom du nouveau locata	aire :	
Pour la personne mora	le uniquement :	
NEQ (numéro d'entrep	rise du Québec) :	
10 Adresse (r	nouveau locataire)	
Numéro :	Rue :	Bureau/app. :
Ville, village ou municip	palité :	Code postal :
Tél. au domicile :	Autre :	
Courriel:		
11 Mandatair	e ou représentant d'une j	personne morale
<u> </u>		
12 Adresse (r	nandataire ou représentant)
Numéro :	Rue :	Bureau/app.:
Ville, village ou municip	palité :	Code postal :
Tél. au domicile :	Autre :	
Courriel:		
13 Déclaratio	n	
		No. 10 mars at least a second state of the latest and the latest at least a second state of the latest at least a second state of the latest at least at least a second state of the latest at least at l
		nt l'information concernant l'ajustement du loyer, et avoir voir pris connaissance des éléments déclarés au point 7 –
<u> </u>		_aurentides de me délivrer un nouveau bail selon les

conditions en vigueur, pour le même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins.

Signature du nouveau locataire : _

Attention! Ne remplissez cette partie que si vous agissez à titre de mandataire ou de représentant d'une association, d'une corporation, d'une société, d'un liquidateur de succession, de syndic autorisé, etc. Fournissez une résolution vous désignant comme tel.

_____ Date : ____

GLOSSAIRE

ACCÈS À L'EAU:

Zone déboisée pour accéder à un lac, à une rivière ou à un ruisseau.

ADRESSE:

Adresse à laquelle le Ministère peut communiquer avec vous et vous envoyer des documents. Qu'il s'agisse de votre adresse de domicile ou de bureau, d'une boîte postale ou de l'adresse d'un particulier, veuillez indiquer l'adresse à laquelle le Ministère pourra vous joindre le plus aisément.

MANDATAIRE:

Personne chargée d'un mandat, d'une procuration, d'une mission lui permettant d'agir au nom d'une autre personne. Exemple : un lobbyiste (doit être inscrit au Registre des lobbyistes).

PERSONNE MORALE:

Entité dotée d'une personnalité juridique et possédant des droits et des obligations. Vous devez remplir cette section si vous effectuez une demande pour une entreprise, une raison sociale, une association, etc., et non pas une demande pour une personne physique et privée.

REPRÉSENTANT:

Le représentant est la personne qui signera les documents officiels du droit foncier octroyé. Si vous agissez au nom d'une personne morale, vous devez fournir une résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal vous désignant comme représentant autorisé à signer les documents au nom de votre organisme avec le Ministère. Si vous agissez au nom d'un particulier, vous devez fournir une procuration vous autorisant à signer les documents au nom du particulier.

SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU:

Dispositif individuel ou collectif permettant l'alimentation en eau (ex. : puits artésien ou de surface, tuyau de l'abri jusqu'au lac ou l'aqueduc municipal).

SOURCE D'ÉLECTRICITÉ:

Dispositif ou installation permettant l'alimentation en électricité (ex. : génératrice, panneaux solaires, raccord à un réseau de distribution d'Hydro-Québec ou privé).

USAGE:

Utilité ou fonction du bâtiment (ex. : abri à bois, remise ou garage).

MRC des Laurentides

10 DF 10